

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2000

(volume 2)

[3. Analyse de l'exécution](#)

[A. Le budget général](#)

[1. Les recettes du budget général](#)

Suite du projet de loi.

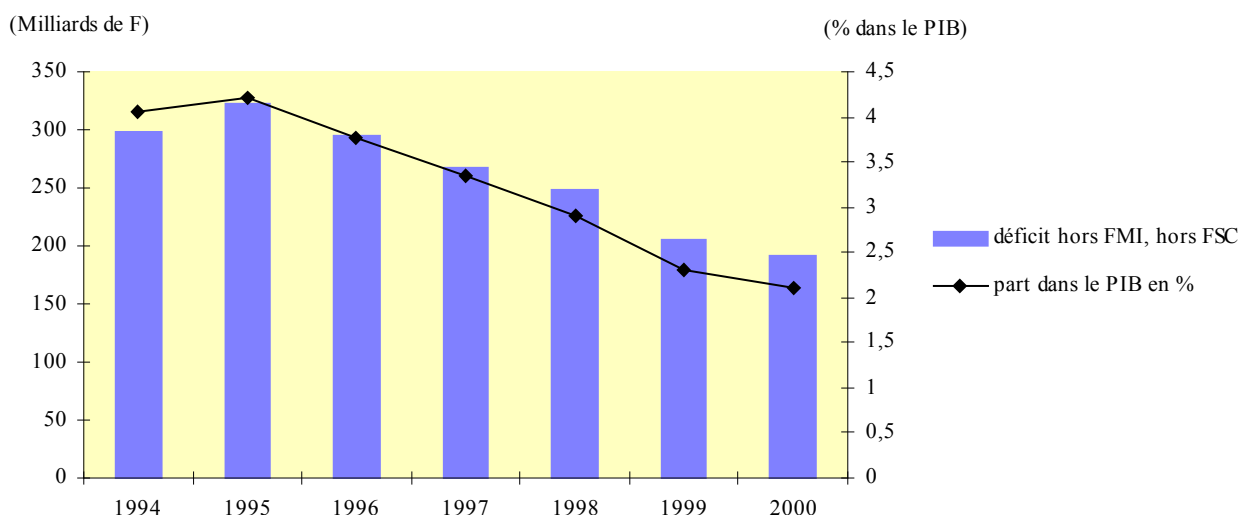
Sommaire général du projet de loi.

3. ANALYSE DE L'EXÉCUTION

L'exécution du budget 2000 s'inscrit dans un contexte économique favorable, confirmant ainsi les grandes orientations fixées depuis 1997 qui s'affirment à travers :

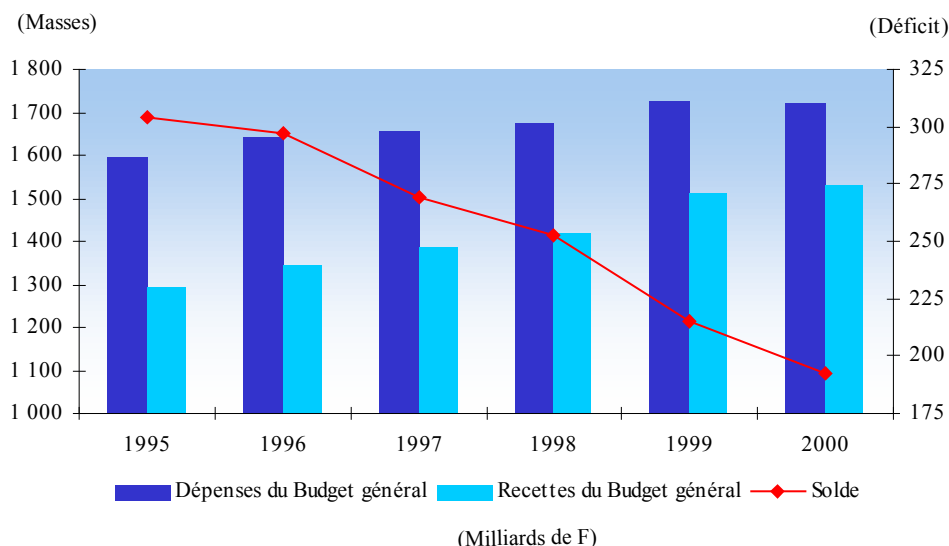
- la maîtrise des dépenses publiques : conformément aux engagements pris en loi de finances initiale, les dépenses nettes du budget général se sont stabilisées en volume compte tenu d'une inflation de 1,6 % (à structure constante et après retraitement des dépenses exceptionnelles) ;
- le dynamisme de la croissance qui a permis de maintenir une progression des recettes nettes de 0,9 % traduisant à la fois l'effet des réévaluations des recettes de certains impôts et celui des allègements de la fiscalité ;
- l'effort de réduction du déficit budgétaire qui se poursuit : ainsi, le déficit prévu en loi de finances initiale (- 215,3 milliards de F) ramené à - 209,7 milliards de F en collectif s'établit finalement à - 191,2 milliards de F.

Part du déficit budgétaire dans le PIB



Par rapport au déficit de 1998 (-247,5 milliards de F), la réduction du déficit budgétaire de 2000 atteint 56,3 milliards de F, ce qui porte à plus de 100 milliards de F l'amélioration depuis 1996, et permet de ramener la part du déficit dans le PIB à 2,1%, contre 2,3 % en 1999.

Le solde du budget général s'établit à - 192,5 milliards de F au lieu de - 215,2 milliards de F, en 1999, soit une réduction de 22,7 milliards de F.



Les charges budgétaires : agrégats et évolution

(Millions de F)

| | <i>2000</i> | <i>1999</i> | % |
|--|------------------|------------------|--------------|
| 1 Dépenses nettes du budget général (hors dégrèvements et remboursements d'impôts) | 1 720 839 | 1 726 764 | -0,3 |
| 2 <i>hors opérations d'ordre relatives à la dette (hors FSC)</i> | <i>-19 934</i> | <i>-16 999</i> | <i>17,3</i> |
| 3 Dépenses du budget général nettes des opérations d'ordre relatives à la dette et des dégrèvements et remboursements d'impôts | 1 700 905 | 1 709 765 | -0,5 |
| 4 <i>y compris le changement de périmètre en LFI 2000</i> | <i>29 700</i> | <i>»</i> | <i>»</i> |
| 5 <i>hors dépenses exceptionnelles</i> | <i>-6 770</i> | <i>-13 000</i> | <i>»</i> |
| 6 Dépenses nettes du budget général Selon la norme d'évolution des dépenses définie en loi de finances 2000 | 1 723 835 | 1 696 765 | 1,6 |
| 7 Dépenses définitives des comptes d'affectation spéciale | 36 317 | 61 385 | -40,8 |
| 8 Recettes définitives des comptes d'affectation spéciale | 38 459 | 64 581 | -40,4 |
| 9 Solde des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale (7-8) | 2 142 | 3 196 | -33,0 |
| 11 Solde des opérations à caractère temporaire (hors FMI-FSC) | - 903 | 6 045 | n.s. |
| 12 Solde des comptes spéciaux du Trésor (hors FMI-FSC) (9 + 11) | 1 239 | 9 241 | n.s. |

A. LE BUDGET GENERAL

1. Les recettes du budget général ⁽¹⁾ (1 508,4 milliards de F, 230 milliards €)

(Millions de F)

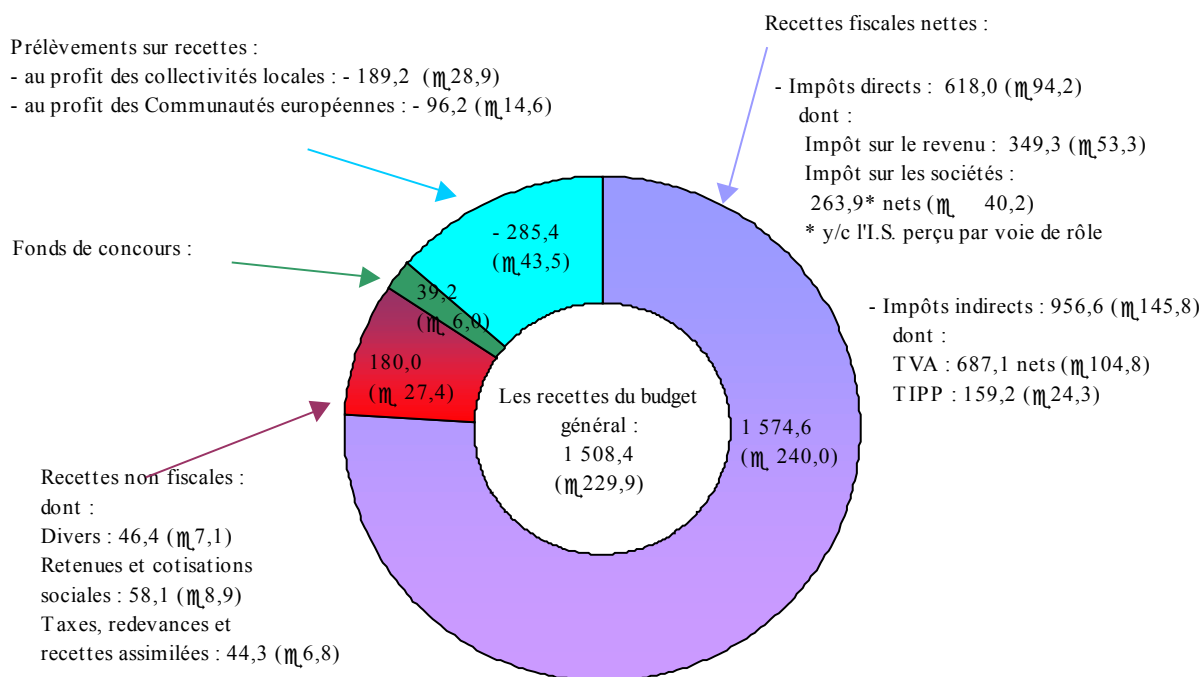
| DESIGNATION | 2000 | 1999 | Variations | % |
|---|------------------|------------------|-----------------|--------------|
| A. Recettes fiscales | | | | |
| Impôt sur le revenu | 349 318 | 333 622 | 15 696 | 4,7 |
| Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles | 37 653 | 37 750 | - 97 | -0,3 |
| Impôt sur les sociétés | 312 736 | 287 701 | 25 035 | 8,7 |
| Autres impôts directs et taxes assimilées | 95 403 | 84 489 | 10 914 | 12,9 |
| Taxe intérieure sur les produits intérieurs | 159 205 | 161 690 | - 2 485 | -1,5 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 874 164 | 841 448 | 32 716 | 3,9 |
| Enregistrement, timbre, autres contributions indirectes | 114 334 | 148 044 | - 33 710 | -22,8 |
| Total (A) | 1 942 813 | 1 894 744 | 48 069 | 2,5 |
| A déduire : dégrèvements et remboursements d'impôts | - 368 208 | - 329 136 | - 39 072 | 11,9 |
| Total (A) net | 1 574 605 | 1 565 608 | 8 997 | 0,6 |
| B. Recettes non fiscales | | | | |
| A déduire : Fonds de Stabilisation des Changes | - 169 | » | - 169 | » |
| A déduire : recettes d'ordre venant en déduction des charges de la dette | - 19 934 | - 16 999 | - 2 935 | 17,3 |
| Total (B) hors FSC et recettes d'ordre venant en déduction des charges de la dette | 180 045 | 151 444 | 28 601 | 18,9 |
| C. Fonds de concours et recettes assimilées | 39 209 | 45 176 | - 5 967 | -13,2 |
| Total net (A+B+C) | 1 813 962 | 1 779 227 | 34 735 | 2,0 |
| D. Prélèvements sur les recettes au profit des collectivités locales | - 189 254 | - 176 575 | - 12 679 | 7,2 |
| E. Prélèvements sur les recettes au profit des communautés européennes | - 96 162 | - 91 130 | - 5 032 | 5,5 |
| Total des prélèvements | - 285 416 | - 267 705 | - 17 711 | 6,6 |
| TOTAL GENERAL NET (hors dégrèvements et remboursements d'impôts) | 1 528 546 | 1 511 522 | 17 024 | 1,1 |
| TOTAL GENERAL NET (hors dégrèvements et remboursements d'impôts et recettes d'ordre) | 1 508 443 | 1 494 523 | 13 920 | 0,9 |
| Total brut (A+B+C) | 2 182 170 | 2 108 363 | 73 807 | 3,5 |

(1) Conformément à l'article 20 de la loi du 12 juillet 1979 n° 79-590 portant règlement définitif du budget de 1977, les recouvrements de l'impôt sur le revenu font l'objet de développements analysés à l'annexe VI du présent projet de loi (Cf. annexes, p. 319).

(2) Y compris, en exécution, l'impôt sur les sociétés perçu par voie de rôle, suivi en prévisions budgétaires de la loi de finances à la ligne de recettes : « 0002 – Autres impôts directs perçus par voie d'émissions de rôles ».

⁽¹⁾ Hors dégrèvements et remboursements d'impôts, hors F.S.C., hors recettes d'ordre.

Les recettes nettes du budget général s'élèvent à 1 508,4 milliards de F contre 1 494,5 milliards de F en 1999, en augmentation de 0,9 %.



Cette évolution est sensiblement différente selon qu'il s'agit des recettes fiscales ou des recettes non fiscales : l'augmentation des recettes fiscales nettes des dégrèvements et remboursements d'impôts est de 0,6 % (+ 2,5 % en termes de recettes brutes) tandis que celle des recettes non fiscales atteint 18,9 %.

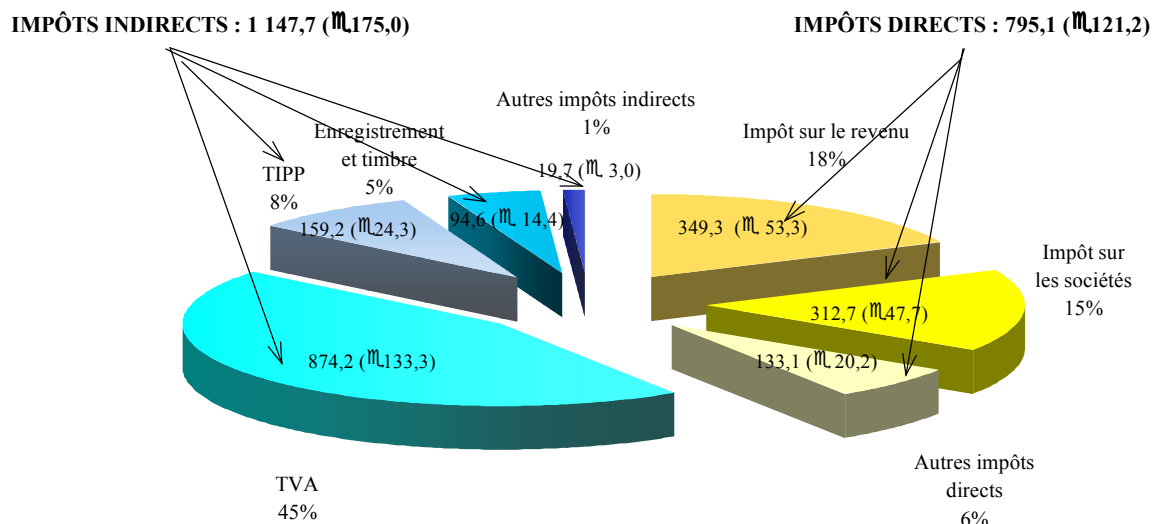
Pour leur part, les fonds de concours diminuent de 13,2 % suite à la rebudgétisation en recettes non fiscales de certains d'entre eux (- 4,7 milliards de F).

Les prélèvements sur recettes augmentent de 6,6 %.

Les recettes fiscales (1 574,6 milliards de F, 240 milliards €)

Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 1 574,6 milliards de F au lieu de 1 565,6 milliards de F en 1999.

Répartition des recettes fiscales brutes en 2000



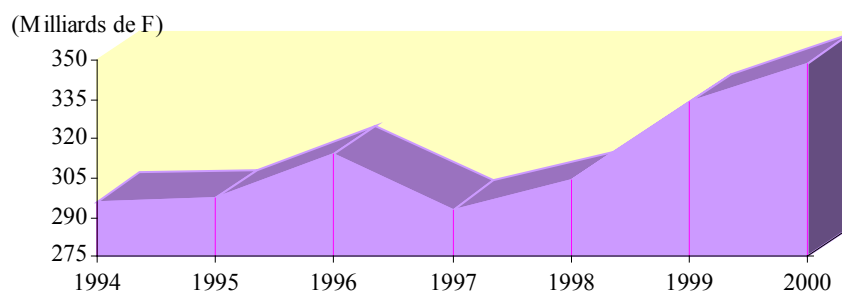
(Milliards de F et M)

Les recouvrements bruts d'impôts directs s'élèvent à 795,1 milliards de F contre 743,6 milliards de F, en progression de 6,9 %.

Le produit de l'impôt sur le revenu s'élève à 349,3 milliards de F en 2000, soit + 4,7 % après 9,7 % en 1999, sous l'effet de deux mouvements :

- d'une part, les encaissements se sont améliorés du fait d'un meilleur environnement économique et d'une accélération des recouvrements ;
- d'autre part, il a été procédé à des mesures d'allègement (baisse d'un point du taux des premières tranches du barème en loi de finances rectificative de printemps).

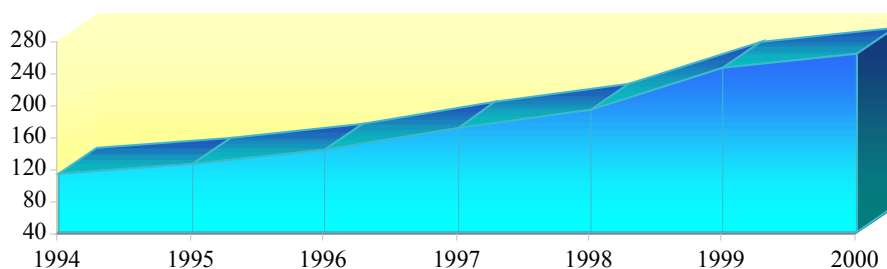
Évolution de l'impôt sur le revenu



Le produit net de l'impôt sur les sociétés y compris celui perçu par voie de rôle atteint 263,9 milliards de F contre 246 milliards de F en 1999, soit une progression de + 7,3 % (+ 8,7 % en brut pour un montant de 312,7 milliards de F dont 16,6 milliards de F perçus par voie de rôle).

Évolution de l'impôt sur les sociétés

(Milliards de F)



La croissance continue du produit net de l'impôt sur les sociétés se modère en 2000 après la forte progression de 27,4 % enregistrée en 1999. L'évolution de 2000 repose sur le dynamisme des bénéfices des sociétés, le retour à une situation excédentaire de certaines sociétés déficitaires jusque là, ainsi que sur d'importants versements d'impôts sur les plus-values de cessions, mais elle est marquée par la disparition de la contribution exceptionnelle introduite en 1997 qui avait rapporté 10,5 milliards de F en 1999.

Les impôts indirects bruts s'élèvent à 1 147,7 milliards de F au lieu de 1 151,2 milliards de F en 1999 et enregistrent une régression d'ensemble de 0,3 % (+ 4,2% en 1999) qui s'explique essentiellement par le transfert au FOREC (Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales) de 43 milliards de F de droits tabacs.

Les encaissements de TVA brute (874,2 milliards de F) constituent 76 % du montant des impôts indirects et sont en progression de 3,9 % en (+ 4,2 % en 1999). En termes de TVA nette (687,1 milliards de F au lieu de 671 milliards de F en 1999), la progression est de 2,4 %.

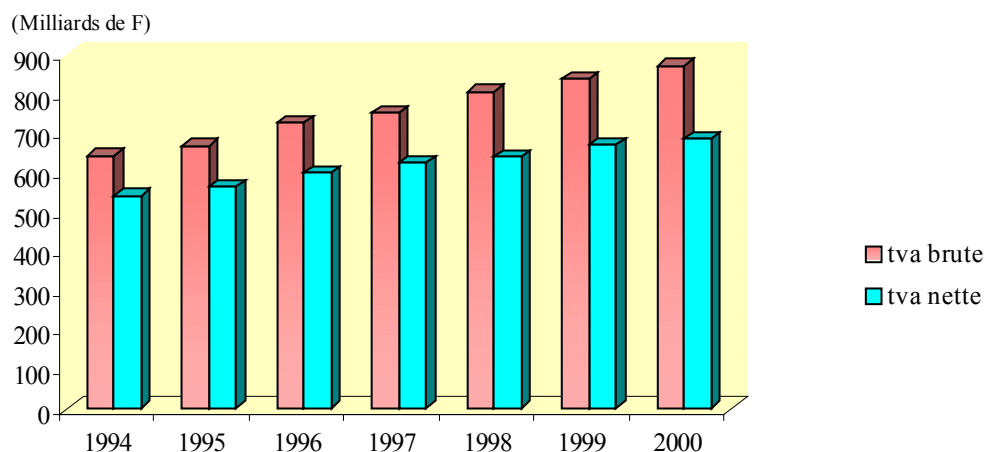
La bonne tenue des rentrées de TVA s'explique par une consommation des ménages dynamique.

Cet effet est cependant atténué par deux principales mesures des lois de finances rectificatives pour 1999 et 2000 :

- l'application du taux réduit de TVA pour les travaux portant sur les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2000 (coût 2000 estimé à 15,6 milliards de F) ;
- la baisse d'un point du taux normal de TVA à compter du 1^{er} avril 2000 dont le coût a été estimé à 18,5 milliards de F.

Les remboursements de TVA atteignent 187 milliards de F au lieu de 170,4 milliards de F en 1999, soit une croissance de + 9,7 %, (+ 2,9 % en 1999).

Évolution de la T.V.A.



La taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) qui avait atteint 161,7 milliards de F en 1999 diminue de 1,5 % pour atteindre 159,2 milliards de F.

Cette diminution résulte essentiellement des mesures d'allégement de la fiscalité pétrolières décidées en 2000 suite à la hausse des cours pétroliers :

- réduction d'un tiers de la T.I.P.P. sur le fioul domestique à compter du 21 septembre 2000 (coût estimé à 0,8 milliards de F dans le fascicule « Voies et Moyens » du projet de loi de finances 2001) ;
- baisse de 20 centimes par litre, sur tous les carburants, de la fiscalité –mise en œuvre du mécanisme de la « T.I.P.P. flottante » et bonus fiscal pour un coût en 2000 estimé à 2,6 milliards de F.

Les recettes non fiscales (180 milliards de F, 27,5 milliards €)

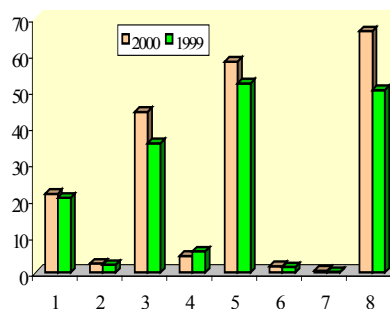
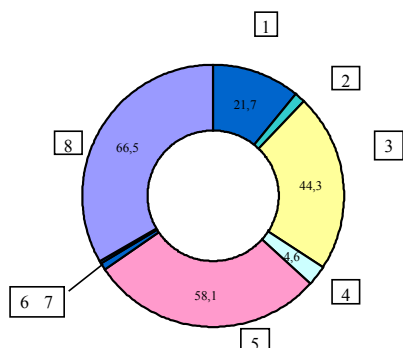
Les recettes non fiscales (hors F.S.C.) enregistrent une augmentation de 18,7 % pour atteindre 200 milliards de F au lieu de 168,4 milliards de F en 1999. Selon la présentation hors F.S.C., hors recettes d'ordre en atténuation des charges de la dette, le montant des recettes non fiscales atteint 180 milliards de F, au lieu de 151,4 milliards de F en 1999, soit une augmentation de 18,9 %.

Cette progression est en partie la conséquence de l'impact des rebudgétisations et notamment :

- du fonds de concours retraçant les contributions aux charges de pension de divers organismes publics (4,7 milliards de F) ;

- de la participation des employeurs à l'effort de construction auparavant enregistrée en recettes du compte d'affectation spéciale 902-30 «Fonds pour le financement de l'accession à la propriété » clos le 31 décembre 1999 (5,2 milliards de F) ;
- de la rémunération des prestations rendues par divers services ministériels (travaux d'ingénierie effectués par les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement) retracée jusqu'en 1999 sur des comptes de tiers (1,1 milliard de F).

Répartition et évolution des recettes non fiscales (milliards de F)



- | | |
|--|---|
| 1. Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier | 5. Retenues et cotisations sociales |
| 2. Produits et revenus de l'État | 6. Recettes provenant de l'extérieur |
| 3. Taxes, redevances et recettes assimilées | 7. Opérations entre administrations et services publics |
| 4. Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital | 8. Divers |

Le produit des exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier (21,7 milliards de F contre 20,6 milliards de F en 1999) enregistre une augmentation de 5,6 %.

Le produit des participations de l'État dans les entreprises financières enregistre un montant plus élevé qu'en 1999 (4,4 milliards de F au lieu de 2,7 milliards de F), comprenant notamment le montant du dividende 1999 de la CDC (3,6 milliards de F au lieu de 2,4 milliards de F).

Le produit des participations de l'État dans les entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers atteint 7,4 milliards de F au lieu de 8,1 milliards de F en 1999.

Cette contraction est due essentiellement au versement de GDF qui est passé de 1,3 milliard de F à un montant négligeable en 2000.

France Télécom s'est acquitté d'un dividende de 4,2 milliards de F, comme en 1999.

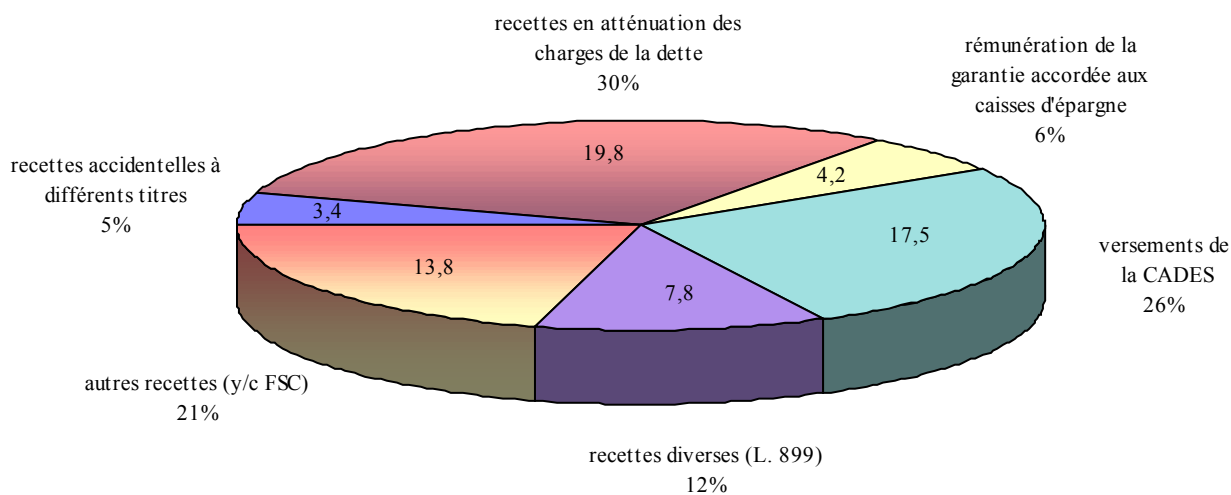
Le produit des jeux exploités par la Française des Jeux s'inscrit à 7,4 milliards de F contre 6,1 milliards de F en 1999, année perturbée par un changement de calendrier des versements.

Enfin, la contribution de la Caisse des Dépôts et Consignations représentative de l'impôt sur les sociétés atteint 2,2 milliards de F contre 3,5 milliards de F en 1999. L'année 2000 comprend le solde de 1999 (0,5 milliard de F) et les acomptes 2000 (1,6 milliard de F).

Les produits et revenus du domaine de l'État s'élèvent à 2,5 milliards de F (2,3 en 1999). Essentiellement encaissés par les comptables des impôts, ils comprennent notamment les redevances dues par les sociétés concessionnaires d'autoroutes (0,9 milliard de F).

Le titre « **Divers** » enregistre en 2000 une augmentation sensible pour retrouver quasiment le niveau de 1998 (66,5 milliards de F contre 50,2 milliards de F en 1999). Hors recettes en atténuation des charges de la dette, ce poste s'élève à 46,7 milliards de F, soit une progression

RECETTES NON FISCALES "DIVERS"



(Milliards de F)

de 38,6 %.

Cette augmentation d'ensemble concerne principalement :

- les versements de la CADES (17,5 milliards de F au lieu de 7,5 milliards de F), cette hausse correspond pour partie au décalage sur le début 2000 du dernier versement de la CADES attendu au titre de 1999 (5 milliards de F);
- la rémunération de la garantie accordée à la C.N.E. qui atteint 7,1 milliards de F (aucune recette en 1999). En revanche, la rémunération de la garantie accordée aux caisses d'épargne s'inscrit en retrait (4,2 milliards de F contre 10 milliards de F) ;
- les reversements de la COFACE (4 milliards de F, aucune recette en 1999).

En application de l'article 46 de la loi de finances pour 1997, est enregistré le versement par l'établissement public institué pour gérer la contribution forfaitaire de 37,5 milliards de F versée par France Télécom au titre des charges de pensions de ses anciens agents (1,3 milliard de F au lieu de 1,2 milliard de F en 1999).

Les recettes diverses (ligne 899) qui atteignaient 9,1 milliards de F en 1999, sont ramenées à 7,8 milliards de F.

On relève particulièrement en 2000, le versement du fonds de réserve du financement du logement (3,7 milliards de F) ainsi que les remboursements d'avances consenties à l'Aviation civile qui s'élèvent à 2,2 milliards de F (2 milliards de F en 1999).

Enfin, les recettes en atténuation des charges de la dette et des frais de trésorerie atteignent 19,8 milliards de F au lieu de 16,6 milliards de F en 1999 et sont principalement composées de recettes sur coupons courus d'OAT (8,2 milliards de F au lieu de 7,3 milliards de F) et de BTAN

(7,9 milliards de F au lieu de 5 milliards de F en 1999) ainsi que des recettes tirées de la rémunération des pensions sur titres d'État (2,4 milliards de F contre 2,8 milliards de F en 1999).

2.1.3. Les fonds de concours (39,2 milliards de F, 6 milliards €)

Les recouvrements sur fonds de concours s'élèvent à 39,2 milliards de F au lieu de 45,2 milliards de F, soit une baisse de 13,3 %.

La rebudgétisation de recettes initialement imputées en fonds de concours (4,7 milliards de F) comme indiqué précédemment contribue à cette diminution sensible.

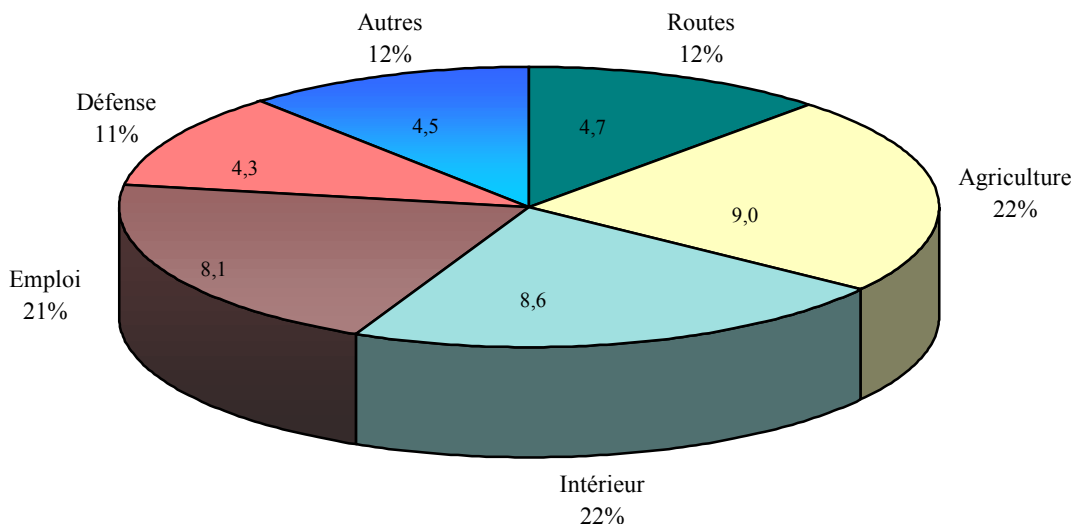
Les fonds de concours de 2000 se répartissent en :

- fonds de concours ordinaires et spéciaux : 14,1 milliards de F au lieu de 22 milliards de F en 1999 ;
- coopération internationale : 25,1 milliards de F contre 23,2 milliards de F en 1999. Ceux-ci comprennent notamment les fonds structurels européens, parmi lesquels :

| | milliards de F |
|-----------------------------|----------------|
| FEDER - Cofinancement | 8,6 |
| FSE | 6,9 |
| FEOGA - Garantie | 6,8 |
| FEOGA - Orientation | 1,6 |

Cinq budgets sont les principaux bénéficiaires des fonds de concours en totalisant 34,7 milliards des versements. Le budget des Charges communes est pour sa part en net recul (1,5 milliard de F contre 4,5 milliards de F en 1999) à la suite de la rebudgétisation en recettes non fiscales de la contribution des charges de pensions des organismes publics ou semi-publics

Répartition des fonds de concours par budgets bénéficiaires (Milliards de F)



(ligne 509).

Les prélèvements sur recettes (285,4 milliards de F, 43,5 milliards €)

Les prélèvements sur recettes s'élèvent à 285,4 milliards de F (267,7 milliards de F en 1999) dont 189,2 milliards de F opérés au profit des collectivités locales et 96,2 milliards de F au profit des Communautés européennes.

L'évolution des prélèvements sur les recettes de l'État montre une augmentation de 6,6 % qui recouvre des augmentations :

- de 7,2 % des prélèvements opérés au profit des collectivités locales, en raison principalement du prélèvement institué en 1999 au titre de la compensation de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle (22,7 milliards de F contre 12,9 milliards de F en 1999) ;
- de 5,5 % des prélèvements opérés au profit des Communautés européennes, en raison de réajustements des assiettes TVA et PNB pour 2000 et années antérieures, entrepris par la Commission européenne au cours de l'année 2000.

Répartition des prélèvements sur recettes (Milliards de F et €)

